

Métiers de la gestion et de la comptabilité: REVISION COMPTABLE

RNCP24138 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1206, M1205, M1203, M1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette licence professionnelle « Révision comptable » a pour objectif de former des professionnels de la comptabilité qui exerceront leurs fonctions soit :

- en cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME pour des missions de révision contractuelle ;
- en PME, afin d'assurer la direction du service comptable éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable ;
- en grande entreprise, afin de seconder le directeur des services comptables et financiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Contrôler la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux travaux d'inventaire et l'établissement des documents de synthèse,

Caractériser les situations juridiques courantes relatives aux personnes, biens et entreprises, connaître la fiscalité des entreprises et des particuliers,

Identifier les éléments du système d'information d'une organisation,

Repérer l'importance de la vérification en comptabilité,

Comprendre le cadre juridique et normatif lié à l'information financière,

Comprendre l'environnement de l'entreprise, organiser les dossiers de révision : recenser les éléments constitutifs d'un dossier de révision et les structurer,

Analyser l'environnement interne et externe de l'entreprise, identifier les risques, recenser et mettre en œuvre les tests de révision comptable à effectuer, mettre en œuvre les principes de l'audit comptable et financier : repérer les anomalies et les risques, effectuer des raisonnements par exception,

Utiliser les seuils de signification déclencheurs de contrôles, évaluer le risque de non détection d'anomalie,

Repérer les cycles économiques au sein d'une organisation. Connaître et maîtriser pour certains cycles les procédures de révision des comptes et les tests à effectuer.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cabinets d'expertise comptable

Cabinets de commissariat aux comptes

Services comptables des entreprises de tout secteur

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En début de carrière :

- En cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes: assistant débutant ou junior, stagiaire expert-comptable.
- En entreprise : comptable débutant, comptable

A moyen et long terme :

- En cabinet : assistant confirmé ; collaborateur confirmé, chef de groupe, chef de mission, expert-comptable, commissaire aux comptes, auditeurs.
- En entreprise : chef comptable ; responsable de l'audit et du contrôle comptable et financier ; responsable administratif et financier, directeur de la comptabilité, consolideur, trésorier, auditeur, contrôleur de gestion.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures)

– Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24138/>